



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20190923-POINT15-DE
Reçu le 25/09/2019

Comité Syndical du 23 septembre 2019

Point 15/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt-trois septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 6 septembre 2019.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Samuel Cazenave, Jacques Chabot, Jérôme Sourisseau, Philippe Bouty et William Jacquillard.
Mesdames Martine Pinville, Elisabeth Lasbugues, Annette Feuillade et Fabienne Godichaud.

Membres absents ou excusés : Messieurs Didier Villat, Didier Jobit, Xavier Bonnefont, Jean-François Dauré, Jean-Hubert Lelièvre, Mathieu Hazouard et Daniel Sauvatre.
Mesdames Stéphanie Garcia et Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel Braud et Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andreas Koch et Madame Cécile François.

Monsieur Mathieu Hazouard donne pouvoir à madame Martine Pinville.

Objet : Signature d'une convention de partenariat entre le Pôle Image Magelis, l'Association Cartoon Italia et le Syndicat des Producteurs de Films d'Animation (SPFA)

L'association Cartoon Italia, le Syndicat des producteurs de films d'animation (SPFA) et le Pôle Image Magelis ont signé une convention de partenariat mercredi 18 septembre 2019 dans le cadre du Cartoon Forum, le rendez-vous européen de présentation des futures séries d'animation.

Cartoon Italia est l'association nationale des producteurs italiens d'animation. Elle a été créée pour protéger, soutenir et promouvoir les intérêts industriels et artistiques de l'animation sur le territoire national italien et à l'étranger.

Le SPFA est le syndicat professionnel qui défend et promeut les intérêts de l'ensemble des entreprises françaises participant à la filière de création des œuvres d'animation.

Au regard de leur expérience et notoriété respective, l'association Cartoon Italia, le Pôle Image Magelis et le SPFA, constituent des partenaires privilégiés dans le cadre d'actions communes afin de :

- Favoriser les collaborations entre les sociétés membres des deux territoires pour encourager les coproductions et faire émerger de nouveaux projets.
- Susciter les rencontres entre entreprises et écoles des deux territoires pour favoriser le transfert de compétences et rechercher les synergies possibles.
- Participer ensemble à quelques événements européens et s'inviter réciproquement lors de leurs propres événements : le Festival Cartoons on the Bay, le Mercato Internazionale dell'Audiovisivo (MIA) de Rome, les Rencontres Animation Développement Innovation (RADI) et les Rencontres Animation Formation (RAF) d'Angoulême et le Marché international du film d'animation (MIFA) d'Annecy, dans le but d'encourager et de développer les relations de coopération entre les sociétés de production des deux territoires et susciter de nouvelles rencontres.
- Donner une image internationale à notre territoire.

Par ailleurs, cette convention s'inscrit dans le futur accord entre le Centre National du Cinéma et de l'image animée et son homologue italien pour le financement des co-productions de séries d'animation ou de fiction.

Les membres du Comité Syndical prennent acte des renseignements transmis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 25 sept. 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 25 sept. 2019
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 25 septembre 2019

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis